

**Ordonnance  
sur les effectifs maximums  
dans la production de viande et d'œufs  
(Ordonnance sur les effectifs maximums, OEM)**

**Modification du ...**

---

*L'Office fédéral de l'agriculture,*

vu l'art. 10a de l'ordonnance du 26 novembre 2003 sur les effectifs maximums dans la production de viande et d'œufs <sup>1</sup>,

*arrête:*

**I**

L'annexe de l'ordonnance sur les effectifs maximums dans la production de viande et d'œufs du 26 novembre 2003 est modifiée conformément au texte ci-joint.

**II**

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2013.

...

Office fédéral de l'agriculture:

Bernard Lehmann

<sup>1</sup> RS 916.344

*Annexe<sup>2</sup>*  
(art. 10a et 22a, al. 2)

## Liste des sous-produits alimentaires visés aux art. 9 et 10

Dénomination	Sous-produit de ...	MS (g/kg)	EDP (MJ/kg)
<i>Sous-produits issus de la transformation du lait (art. 9)</i>			
Babeurre	Fabrication du beurre	65	1,1
Babeurre 20 %	Fabrication du beurre	200	3,4
Babeurre 30 %	Fabrication du beurre	300	5,1
Lait écrémé	Centrifugation de la crème	85	1,4
Déchets de fromage	Fabrication du fromage	700	17,5
Lactosérum (= petit-lait)	Fabrication du fromage		
– Fromage à pâte dure		60	0,9
– Fromage à pâte molle		53	0,8
– Sérac		60	0,9
– Lactosérum concentré			
12 %		120	1,8
18 %		180	2,6
25 %		250	3,7
Perméat	Production de protéines à partir de lait crémé ou de lactosérum	40	0,6
Lait de rinçage	Transformation du lait	80	1,6
<i>Sous-produits alimentaires non issus de la transformation du lait (art. 10):</i>			
Amidon de blé liquide	Production d'amidon	170	2,7
Sous-produit de la production de tofu	Production de tofu	200	2,6
Drêches de brasserie fraîches	Brasserie	220	2,1
Epluchures de légumes et soupe d'épluchures de légumes	Production de conserves de légumes	120	1,7
Mélasse	Production de sucre	760	10,3
Sous-produits de pâtes, pâtes alimentaires et produits de boulangerie	Fabrication de pâtes, pâtes alimentaires et produits de boulangerie	850	14,5
Pulpes de betteraves sucrières	Production de sucre	190	2,5
Marc de pommes et de poires	Production de jus de fruits	280	2,1
Déchets de pomme de terre	Transformation de pommes de terre	150	1,9
Levures	Brasserie/Boulangerie	100	1,4
Sous-produit de tests avec des céréales	Production de denrées ali- mentaires à des fins d'essais	825	14,0

<sup>2</sup> Introduite par le ch. II de l'O du 25 mai 2011, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011 (RO 2011 2407).

---

Résidus de boissons à base de perméat de lait	Fabrication de boissons à base de perméat de lait	80	1,7
---	---	----	-----

---

MS = Matière sèche

EDP = Energie digestible porc

---

